COLLOQUE
1er avril 2017

LES INTERNATIONALES DE DIJON

1e édition

Compte-rendu du colloque organisé par l'IRIS et la ville de Dijon le 1er avril 2017
En partenariat avec RFI et France 24
et la librairie Grangier

COMPTE-RENDU

PROGRAMME

09H00 – ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

François REBSAMEN, maire de Dijon, président de la Communauté urbaine du Grand-Dijon

Pascal BONIFACE, directeur de l'IRIS

09H30 – LA DÉMOCRATIE EN DANGER ?

Au sortir de la guerre froide, on avait le sentiment que la démocratie allait devenir la norme. Pourtant, non seulement des dictatures subsistent mais des élections peuvent permettre le triomphe de dirigeants autoritaires, tandis que les citoyens des démocraties les plus établies semblent se lasser du système.

Roselyne BACHELOT, journaliste, chroniqueuse, ancienne ministre

Bertrand BADIE, professeur des universités à Sciences Po Paris, expert en relations internationales

Pierre JOXE, ancien ministre, avocat au Barreau de Seine-Saint-Denis

Lukáš MACEK, directeur du campus de Sciences Po à Dijon

Modération : Sladana ZIVKOVIC, adjointe déléguée aux Relations internationales et aux Relations extérieures, ville de Dijon

11H15 – Y A-T-IL UNE JUSTICE INTERNATIONALE ?

L'établissement de la Cour pénale internationale laissait espérer la fin de l'impunité. Elle est aujourd'hui mise en cause pour pratiquer un « deux poids, deux mesures » qui revient à n'inculper que les chefs d'États africains et épargner ceux des pays puissants.

Pascal BONIFACE, directeur, IRIS

Monique CHEMILLIER GENDREAU, juriste, professeure émérite de Droit Public et de Science Politique à l'Université Paris VII – Diderot

Geneviève GARRIGOS, porte-parole d'Amnesty International France

Loïc HENNEKINNE, ambassadeur de France

Ahmedou OULD ABDALLAH, président du Centre pour la Stratégie et la Sécurité dans le Sahel Sahara (Centre4s)

Modération : Joël MEKHANTAR, professeur de Droit public au Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique (CREDESPO) de l'Université de Bourgogne, adjoint au Maire de Dijon, délégué à la Modernisation du service public et à l'Informatique

14H00 – LE SPORT PEUT-IL ÊTRE MIS AU SERVICE DES DROITS DE L'HOMME ?

Le sport est devenu un fait social total et occupe un espace médiatique et sociétal à nul autre pareil. Comment le sport et les sportifs peuvent-ils contribuer à la promotion des droits humains ?

Emmanuelle ASSMANN, présidente du Comité paralympique et sportif français

Pape DIOUF, ancien journaliste sportif, ancien président de l'Olympique de Marseille

Gérald SIMON, professeur, directeur du Laboratoire de Droit du Sport, Université de Bourgogne

Lilian THURAM, président de la Fondation Lilian Thuram-Éducation contre le racisme, ancien footballeur

Modération : Pascal BONIFACE, directeur de l'IRIS

15H45 – LES RÉFUGIÉS

Les opinions occidentales sont divisées face à la crise des réfugiés. Y-a-t-il des réponses crédibles et satisfaisantes à cette crise, respectueuses des droits de chacun ?

Jean-François CORTY, directeur des opérations internationales, Médecins du Monde

Pierre HENRY, directeur général de France terre d'asile

Thomas RIBÉMONT, président d'Action Contre la Faim

Catherine WIHTOL DE WENDEN, directrice de recherche au CNRS

Modération : Charalambos APOSTOLIDIS, professeur à la Faculté de Droit et Sciences économique et politique, Université de Bourgogne

17H15 – ALLOCUTION DE CLÔTURE

Sladana ZIVKOVIC, adjointe déléguée aux Relations internationales et aux Relations extérieures, ville de Dijon

09H00 – ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

François REBSAMEN, *maire de Dijon, président de la Communauté urbaine du Grand-Dijon.*

Monsieur Rebsamen souhaite la bienvenue au public pour cette première édition des Internationales de Dijon et salue particulièrement Pascal Boniface, directeur et fondateur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). Le maire remercie aussi Sladana Zivkovic, adjointe déléguée aux Relations internationales et aux Relations extérieures de la ville de Dijon, également à l'origine de cet évènement. Monsieur Rebsamen espère que les Internationales de Dijon s'inscriront dans le temps, en partenariat avec l'IRIS, afin de réfléchir en profondeur sur les sujets géopolitiques dans les villes françaises. Monsieur Rebsamen rappelle la contribution historique de la ville de Dijon dans le combat pour les droits humains fondamentaux. La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 trouve, en effet, une partie de son origine dans le Congrès annuel de la Ligue française pour la défense des droits de l'Homme, qui s'est tenu dans cette ville, au sein même de la salle des États dans lequel cet évènement a lieu ce 1er avril 2017. Joël Mekhantar, de l'Université de Bourgogne, ajoute que l'esprit universaliste qui a imprégné les travaux de 1936 à Dijon s'est propagé à travers l'Atlantique.

Face à la violation actuelle des droits humains, le maire affirme qu'il est impossible de rester impassible. Il appelle à la revendication des valeurs universelles, en rejetant la haine, le racisme et l'antisémitisme. Selon lui, offrir l'asile aux victimes des persécutions a toujours été la marque des civilisations fondées sur l'humanisme, dont la France. Or, les débats actuels concernant l'accueil des réfugiés ne sont pas dignes de notre Histoire. Cet accueil n'est ni un fardeau, ni une invasion, ni une honte et la France ne doit pas manquer à ses engagements et ses valeurs. Accueillir ces réfugiés représente non seulement une obligation juridique mais aussi un devoir. Monsieur Rebsamen a lancé le mouvement « Maires solidaires », appel signé par plus de 300 maires pour accueillir des réfugiés politiques. Il rappelle que 100 000 réfugiés politiques ne représentent que 100 personnes par département. Dijon étant héritière d'une culture d'accueil et de fraternité, étroitement attachée au principe constitutionnel du droit d'asile, Monsieur Rebsamen a ainsi proposé d'accueillir 87 réfugiés.

Pascal BONIFACE, *directeur de l'IRIS.*

Pourquoi les Internationales de Dijon ? Tout d'abord parce que beaucoup de gens pensent que la géopolitique est confinée au 7ème arrondissement de Paris. Or, Pascal Boniface considère que la géopolitique est un enjeu citoyen, qui s'adresse à tous et qui ne doit pas se limiter au cercle étroit des professionnels du secteur. Le choix de cet évènement s'est naturellement porté sur Dijon, métropole régionale ouverte sur l'extérieur, dotée d'un tissu universitaire et associatif très développé.

Pourquoi les Internationales de Dijon ? Pascal Boniface explique qu'il n'y a plus de frontières entre l'intérieur et l'extérieur. De la guerre civile en Syrie à l'élection de Donald Trump, de la politique de Vladimir Poutine à la montée de puissance de la Chine… : tous ces évènements ont des répercussions directes sur nos vies. Dans un monde où les choses s'accélèrent, il est nécessaire d'avoir une vision collective à long terme, plutôt que de proposer des solutions à l'emporte-pièce.

Il rappelle que, face aux nouveaux défis, deux pièges sont à éviter : l'irénisme et l'égoïsme. L'irénisme consiste par exemple à passer des droits humains à l'ingérence. On ne peut plus estimer pouvoir donner des leçons aux autres et leur imposer une manière d'être et de penser. Toutefois, ceci ne doit pas justifier d'accepter l'inacceptable. René Cassin disait justement que l'humanité, c'est avoir un droit de regard sur les États sans que celui-ci se transforme en ingérence.

En outre, Pascal Boniface estime que l'*irrealpolitik* est pire que la *realpolitik* car elle se base sur des présupposés inexacts. Or, transformer le monde nécessite d'en connaître l'état précis. Pour modifier un rapport de force, il faut d'abord l'examiner.

Au milieu de ces sombres constats, Pascal Boniface entrevoit deux motifs d'espoir. D'abord, il demeure une attente particulière envers la France à qui on reconnaît encore un certain singularisme. Cependant, il ne faut pas avoir l'illusion que celle-ci puisse modifier à elle seule le rapport de force : elle doit plutôt créer des coalitions, comme elle a su le faire pour la Convention sur le climat en 2015. Ensuite, malgré ce qu'on peut entendre souvent, ce n'était pas *mieux hier*. Il y a encore des conflits mais moins nombreux et mortels. Les crises humanitaires et les régimes autoritaires sont également en diminution. Autrement dit, la démocratie et la justice internationale progressent. La population est plus informée et peut davantage protester. On ne peut plus aujourd'hui penser pouvoir vivre sans se soucier des crises extérieures qui ne nous atteindraient pas : c'est une insulte à l'intelligence.

09H30 – LA DÉMOCRATIE EN DANGER ?

Modération : **Sladana ZIVKOVIC**, *adjointe déléguée aux Relations internationales et aux Relations extérieures, ville de Dijon.*

Les élections au suffrage universel, les libertés publiques et l'indépendance de la justice constituent le cœur des démocraties mais ces principes sont souvent détournés par les pressions des lobbies, l'interférence des réseaux sociaux, etc. Alors que la chute du mur de Berlin était considérée comme l'avènement de la démocratie, nous assistons depuis quelques années au retour des nationalismes. Face à ces derniers, on observe aussi une révolte des citoyens (Nuit debout, Mouvement 5 étoiles, manifestations en Roumanie…). Nous vivons ainsi dans un monde

en crise, économique, financière et environnementale, doublée d'une montée de l'abstention, de la radicalisation et du terrorisme. Quelles sont les solutions à ces maux ? Comment lutter contre les idées xénophobes et totalitaristes ?

Lukáš MACEK, *directeur du campus de Sciences Po à Dijon.*

Le cas des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) est intéressant : en une quinzaine d'années, ils ont connu une « euphorie démocratique » qui s'est traduite par une transition rapide au début des années 1990. Puis, une « fatigue démocratique » s'est installée pour finalement laisser place à une véritable crise. Le rêve de démocratie dans ces pays semble donc en train de s'achever. Cependant, Lukáš Macek veut éviter la vision culturaliste, selon laquelle certains pays sont prédestinés à être démocratiques, tandis que d'autres non. Il pense plutôt que les problèmes vécus par les PECO ne leur sont pas spécifiques : la communauté occidentale doit elle aussi les gérer. La différence, c'est que les PECO sont plus prompts à y succomber.

Quelle est la cause profonde du malaise démocratique qui règne aujourd'hui dans les PECO et en Occident ? Selon Lukáš Macek, elle provient du manque de confiance dans les élites politiques, l'autorité traditionnelle et la parole officielle. Mais cette méfiance s'exerce aussi envers d'autres *opinion-makers*, notamment les journalistes et universitaires. Par exemple, le débat référendaire en 2005 a montré que certains blogs d'experts autoproclamés en droit européen ont eu beaucoup plus de force de persuasion que des gens ayant une réelle légitimité académique. Cela illustre une volonté de renverser toute hiérarchie. C'est également lié à l'évolution technologique des médias, qui jouent un rôle essentiel. À l'heure où le temps de réflexion est pratiquement nul, la parole publique se superficialise et se démonétise, rendant impossible toute profondeur.

Lukáš Macek considère aussi qu'il existe un problème de confiance envers l'Autre : certaines sociétés, comme la société américaine, se laissent diviser par le rejet, voire la haine. Le manque de confiance en soi et en l'avenir entraîne les démocraties occidentales dans une « déprime collective ». Au sein de ces sociétés, la fin du monopole de la puissance est mal vécue. Pourquoi les PECO succombent-ils plus facilement à ces travers ? Parce que ces régimes sont des démocraties jeunes et donc plus vulnérables. Ils ont certes bâti très vite des institutions démocratiques, qui fonctionnent et sont consolidées. Mais il est beaucoup plus long d'éduquer des démocrates à leur tête : avec des dirigeants déformés par 40 ans d'absence de libertés, la démocratie n'est que *formelle*.

Selon Lukáš Macek, il n'existe pas de solution mécanique. Contrairement à ce que l'on entend souvent, elle ne viendra pas exclusivement des jeunes, qui ne sont pas obligatoirement meilleurs que leurs prédécesseurs. Elle ne viendra pas non plus de l'Union européenne. Cette dernière est certes un vecteur puissant de démocratisation lorsqu'un pays y postule (par exemple la trajectoire européenne a remis la Slovaquie sur le droit chemin) mais une fois en son sein, l'UE n'est plus très efficace. Aujourd'hui, il faut passer à l'offensive, alors que les démocrates sont sur la défensive.

Roselyne BACHELOT, *journaliste, chroniqueuse, ancienne ministre.*

Si la démocratie lui apparaît clairement en danger, nous en portons une certaine responsabilité. Pour les opinions publiques mondiales, la démocratie n'est plus désirable. Or, si en tant que parents de la démocratie, on laisse diffuser notre propre lassitude du système, comment convaincre les autres de ses bienfaits ?

Selon Roselyne Bachelot, les démocraties européennes, de nature oligarchique, ne font plus rêver. Les chiffres révèlent un nombre toujours plus élevé de Français qui pensent que la démocratie a échoué : 60% des Français jugent qu'elle fonctionne mal ; 39% s'en méfient ; et 33% expriment même du dégoût à son égard. En outre, l'abstention a augmenté de 20 points depuis 40 ans. On peut donc véritablement parler d'une « démocratie de l'abstention ». Ce phénomène n'est pas propre à la France, il touche aussi l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ; et il est inquiétant de voir qu'il est très marqué chez les jeunes et les classes populaires.

Les raisons de ce désenchantement sont claires : la parité est faible, l'âge des élus augmente, la diversité ethnique et sociale ne progresse pas. Pour preuve, seulement 2.6% des députés sont des ouvriers et employés, alors qu'ils représentent 50% du corps électoral. Pour les Français, la démocratie est donc impuissante, corrompue et non-représentative. Selon le CEVIPOF, seulement 2% des Français ont confiance en la classe politique et 5% ont confiance dans les institutions. Pourtant, on considère que les institutions françaises comme un modèle pour le monde.

Roselyne Bachelot estime que la démocratie est menacée par la mondialisation, cette dernière ayant conduit la classe politique à se mettre en situation d'impuissance. La montée des phénomènes identitaires et des nationalismes brouille également les repères. Cependant, Roselyne Bachelot appelle d'abord à un travail d'autocritique : le développement des fondamentalismes religieux n'est pas seulement lié à l'islam, il suffit de se souvenir durant la « Manif pour tous » des curés qui distribuaient des tracts contre une loi républicaine et/ou des élus réclamant une « clause de conscience ».

Roselyne Bachelot constate également l'échec récurrent des modes alternatifs pour rénover la démocratie. Les primaires au sein des partis politiques français étaient un exemple frappant : elles n'ont réussi qu'à provoquer la désintégration des partis. À l'international, toutes sortes de mouvements démocratiques ont sombré dans la chienlit : printemps arabe, Syrie… Même en Europe, les phénomènes alternatifs sont contestés ou en échec : Nuit debout ; le Mouvement 5 étoiles ; le référendum populaire de Notre-Dame-des-Landes...

Quant aux réseaux sociaux, ils représentent un monde de post-vérité, dominé par les *fake news*. L'extrême droite et les mouvements nationalistes y développent d'ailleurs leur influence pour pilonner la démocratie.

Pour Roselyne Bachelot, tant que nous n'aurons pas profondément rénové notre démocratie et balayé devant notre porte, il n'est pas la peine de vendre notre modèle à l'étranger.

Pascal BONIFACE, *directeur de l'IRIS.*

Trois facteurs donnent de l'espoir à Pascal Boniface, qui appellent tout de même à la vigilance. Premièrement, la démocratie progresse. Il suffit de se rappeler l'époque de Pinochet au Chili, de l'apartheid en Afrique du Sud, de Mobutu en RD Congo (ex-Zaïre), du communisme en Europe de l'Est… Depuis, l'Amérique latine a connu une vague de démocratisation : on n'y prend plus le pouvoir par les armes mais par les urnes. En Afrique, alors qu'une seule alternance démocratique a eu lieu entre 1960 et 1990, on en dénombre entre 35 et 40 depuis 1990. Dans les années 1990, une vague démocratique a également touché l'Europe de l'Est. En Asie, on disait que le confucianisme était incompatible avec la démocratie ; or, Taiwan et la Corée du Sud qui étaient des dictatures sanglantes sont aujourd'hui des démocraties dotées d'une forte société civile.

Deuxième facteur d'espoir : les dictatures ne sont plus aussi féroces qu'auparavant. Aujourd'hui, le seul système totalitaire qui demeure est la Corée du Nord. Dans d'autres pays, comme en Chine, l'absence de vote n'empêche pas l'existence d'une société civile : il y a 30 ans, on n'osait pas critiquer Mao ; aujourd'hui des Chinois protestent malgré la répression.

Troisième facteur d'espoir : le progrès de la liberté d'information. Chacun peut désormais s'informer par de multiples sources. Partout - sauf en Corée du Nord - le monopole de l'information par le pouvoir est battu en brèche par les réseaux sociaux. Ces derniers permettent d'être à la fois émetteurs et récepteurs de nouvelles, malgré les abus et les *fake news*. Cependant, le mensonge n'est pas l'apanage des réseaux sociaux mais existe aussi dans les médias traditionnels.

Toutefois, Pascal Boniface admet qu'il faut être vigilant face à l'arrogance des démocraties qui se placent en donneuses de leçons. Selon lui, la démocratie ne s'exporte ni par les armes (cf. l'Irak en 2003) ni par le fait de se considérer comme un système supérieur aux autres. Au contraire, la démocratie se construit de l'intérieur. Il estime aussi que nos démocraties sont en danger à cause des extrémismes, du désenchantement démocratique et du poids de l'argent. Par exemple, aux États-Unis, être élu nécessite soit d'être milliardaire, soit d'être membre d'un groupe d'intérêt privé.

Enfin, Pascal Boniface constate un problème de diversité sociale. Les sociétés civiles doivent s'emparer du *leadership* pour impulser le changement car, si les médias font l'opinion publique, l'inverse est également vrai. La circulation de l'information est la meilleure protection de la démocratie. Un débat comme celui d'aujourd'hui encourage par exemple la démocratie en brisant le monopole des élites sur les sujets géopolitiques.

11H15 – Y A-T-IL UNE JUSTICE INTERNATIONALE ?

Modération : **Joël MEKHANTAR**, *professeur de Droit public au Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique (CREDESPO) de l'Université de Bourgogne, adjoint au Maire de Dijon, délégué à la Modernisation du service public et à l'Informatique.*

Monique CHEMILLIER GENDREAU, *juriste, professeure émérite de Droit Public et de Science Politique à l'Université Paris VII – Diderot.*

Monique Chemillier-Gendreau rappelle en premier lieu que l'idée même de justice internationale ne renvoie pas à un peuple singulier mais à l'idée d'un « peuple de la Terre ». La question est de savoir si les humains forment un peuple, alors que la conscience d'un groupe se développe à des échelons territoriaux limités.

La justice est guidée par la nécessité de paix sociale à l'intérieur des sociétés. Mais à l'extérieur, jusqu'à la charte de l'ONU de 1945, les États se faisaient justice eux-mêmes et avaient le droit de faire la guerre. Il n'existait pas de « société mondiale ». En 1945, l'espoir d'un monde différent était porté par l'ONU. On a cru en l'idée d'une Constitution mondiale qui interdisait la guerre, promettait le développement du droit international, se dotait d'une Cour internationale de justice (CIJ) et annonçait la réglementation des armements. Mais pour que ces annonces prennent corps, elles auraient dû être accompagnées par la prise de conscience des peuples d'appartenir à une communauté mondiale, embarquée dans un destin commun.

Or, l'ONU s'est construite sur une contradiction, source de ses échecs. D'un côté, elle annonçait le droit international comme un ordre supérieur aux États, qui devraient s'y soumettre. Mais, de l'autre côté, elle garantissait la souveraineté de ces derniers. Des deux termes de la contradiction, c'est bien la souveraineté qui l'a emporté. Dans ce contexte, il n'était donc plus possible de faire émerger le sentiment d'appartenance à une communauté universelle. Finalement, la violence demeure partout et le développement de la paix et du droit a échoué, de même que la garantie de la souveraineté (Somalie, Afghanistan…).

Le sentiment d'appartenance à une société internationale est la condition essentielle à l'existence d'une justice internationale ; or, celui-ci n'existe pas. Deux autres conditions manquent : une loi commune de référence et un principe de justice obligatoire. L'ONU a créé la CIJ mais elle ne témoigne pas de l'existence d'une société cohérente. D'une part, parce que la justice internationale est facultative : un État n'est pas contraint de s'y soumettre. D'autre part, parce que le droit international est à géométrie variable. En effet, l'essentiel de ce dernier est formé par des traités de nature contractuelle, donc librement souscrits par ceux qui le souhaitent. D'autres juridictions ont vu le jour, par exemple le Tribunal du droit de la mer. Or, non seulement tous les pays n'y ont pas adhéré (notamment les États-Unis) mais, de plus, ce système juridictionnel n'est pas obligatoire : les Philippines ont voulu y traduire la Chine mais celle-ci ne reconnaît pas le jugement de ce tribunal.

Beaucoup d'espoirs sont portés par la Cour pénale internationale (CPI) mais elle a été atrophiée dès sa naissance car sa compétence est conditionnée à la volonté des États. Or, de grands États la refusent : les États-Unis, la Chine et Israël. La CPI est frappée par une autre crise : les enquêtes sont focalisées sur des crimes commis en Afrique, ce qui a légitimement provoqué son rejet par les Africains. Nous sommes donc face aux accommodements des puissances souveraines, contraires à la philosophie de la loi pénale s'appuyant sur l'idée de sanction et de réparation.

La CPI est-elle le dernier acte d'un monde finissant ou le premier d'un monde nouveau, portant la promesse d'un universel encore balbutiant ? Difficile d'être optimiste car beaucoup de signes montrent que les humains ne forment pas une communauté : réfugiés, viols massifs impunis, attentats commis par ceux qui ne se reconnaissent pas au sein de la communauté humaine... De plus, cette dernière répond par des assassinats ciblés, instrument de vengeance des chefs d'État : Barack Obama et François Hollande ont réchauffé la raison d'État, contraire à tout projet de justice internationale.

Monique Chemillier Gendreau appelle à des réformes radicales, même si elles sont considérées utopistes. Elle propose de regrouper les juridictions nationales en une grande Cour internationale, qui fonctionnerait par chambres spécialisées et dont la justice serait obligatoire pour tous sans exception. Elle y ajouterait une « Cour mondiale des droits humains », ainsi qu'une « Cour constitutionnelle internationale » qui jugerait la conformité des constitutions des États envers ces droits. Elle estime tout de même que la CPI a le mérite de dessiner l'espace où pourrait intervenir une véritable justice universelle.

Ahmedou OULD ABDALLAH, *président du Centre pour la Stratégie et la Sécurité dans le Sahel Sahara (Centre4s).*

Ahmedou Ould Abdallah rappelle dans un premier temps le contexte dans lequel la CPI fut créée : celui de la chute du mur de Berlin, marqué par une euphorie des libertés et des mouvements, notamment de la part des pays scandinaves, en faveur d'une justice internationale. De nombreux pays africains et d'Amérique latine, victimes des dictatures, souhaitaient eux-mêmes l'adoption de la Convention, les pays les plus réservés étant finalement la France et le Royaume-Uni. Le 17 juillet 1998, une conférence de 160 Etats a créé, sur la base d'un traité, la première cour pénale internationale permanente. Le traité, adopté lors de cette conférence (7 voix contre, 21 absentions), est connu sous le nom de « Statut de Rome » et a été ratifié depuis lors par 124 pays, dont 34 États africains. Parmi les États ayant voté contre se trouvaient la Chine, Israël et les États-Unis. La CPI était présentée comme une justice préventive, visant à prévenir les abus de la guerre et des dictatures.

Les problèmes ont émergé avec les premières mesures prises par la CPI. La loupe a été mise sur un « traitement différencié » de la CPI qui ne jugeait que les dirigeants africains. Or, il y eut aussi des tribunaux spéciaux, pour la Yougoslavie et le Liban notamment. Selon Ahmedou Ould Abdallah, le « dérapage » de la CPI est en grande partie dû au comportement du premier procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, qui a trop médiatisé son rôle : il apparaissait comme un « *cow-boy* » de la justice. En réalité, la CPI n'intervient qu'à la demande des pays et uniquement si la justice d'un État ne fonctionne pas. Le désamour envers Luis Moreno-Ocampo a empiré quand il s'est attaqué au président du Kenya, probablement impliqué dans les violences post-électorales de décembre 2007 mais qui a été élu lors de l'élection suivante.

L'expérience de Ahmedou Ould Abdallah en Afrique de l'Ouest lui a montré que la CPI a commis des erreurs politiques et stratégiques. Au Libéria, l'ancien président Charles Taylor avait commis de nombreux crimes mais les rebelles n'arrivaient pas à le vaincre. Les membres permanents du Conseil de sécurité (le Libéria étant une zone d'influence américaine) ne voulaient pas intervenir au Libéria. Mais le massacre était tel qu'un compromis était nécessaire : laisser Taylor quitter le pays en étant amnistié. Il fuit au Nigéria d'où il fut extradé. Cet épisode a effrayé tous les chefs d'État africains : ceux ayant commis des crimes se sont vus menacés. Beaucoup de présidents ont manipulé ce sentiment et aujourd'hui, les chefs d'État sont sceptiques envers la CPI plus par mimétisme que par conviction. Les crimes de la guerre d'Irak en 2003, pour lesquels la justice n'a pas eu les moyens d'enquêter, sont venus renforcer leur scepticisme.

Ahmedou Ould Abdallah résume le problème de la démocratie et de la justice internationale par le proverbe « le meilleur est l'ennemi du bien » : il faut privilégier le compromis plutôt que le meilleur arrangement. Selon lui, le fait d'avoir 193 Etats membres de l'ONU et seulement 5 membres permanents au Conseil de sécurité avec un pouvoir de décision est, certes injuste, mais également la meilleure façon de faire fonctionner l'ONU. Il souligne que critiquer constamment le système démocratique est contreproductif. Si au sein des démocraties, de moins en moins de

présidents obtiennent de bons résultats, c'est toujours mieux qu'une dictature, l'oppression ou la guerre froide.

Loïc HENNEKINNE, *ambassadeur de France.*

D'un point de vue politico-diplomatique, les présidents ne pensent pas prioritairement en termes de justice internationale. Le premier poste de Loïc Hennekinne fut à Saïgon durant la guerre du Vietnam et face aux armes de destruction massive, l'agent orange, le napalm, etc., il comprit rapidement qu'elle ne ferait jamais l'objet de poursuites internationales. Il en déduit que les grands de ce monde, notamment ceux qui peuvent bloquer le Conseil de sécurité et ceux qui refusent d'adhérer à la CPI, ne pourront jamais être traduits en justice.

La fin de la Seconde Guerre mondiale avait pourtant suscité des espoirs car c'était le seul moment où une justice internationale eut lieu avec le tribunal de Nuremberg. Celui de Tokyo a, lui, un peu moins fonctionné car les Américains voulaient empêcher que l'empereur Hirohito soit mis en accusation, afin d'éviter la montée du parti de gauche. Pourtant, l'empereur était bien un criminel de guerre.

La justice internationale a été mise en suspens pendant la guerre froide. Le Conseil de sécurité ne s'est réveillé qu'en 1993, avec la création des tribunaux internationaux pour la Yougoslavie et le Rwanda. Leurs travaux se sont avérés très difficiles, sous les pressions et les questions jugées «politiquement incorrectes». Depuis, les structures de jugement se sont multipliées avec des tribunaux spéciaux et nationaux (Cambodge, Sierra Leone, Libéria…). Mais ces tribunaux donnent à l'Afrique l'impression d'être le seul continent où les droits humains sont violés. De plus, les juges de ces multiples instances de jugement ne sont pas toujours choisis avec autant de soin que ceux de la CPI.

Pour Loïc Hennekinne, la justice internationale fonctionne pour les PME mais pas pour les grandes compagnies.

Geneviève GARRIGOS, *porte-parole d'Amnesty International France.*

Pour la société civile, la question n'est pas « y a-t-il une justice internationale ? » mais est-ce que les victimes ont vraiment accès à la justice, à la vérité et aux réparations ? À partir du moment où les États ne sont pas en mesure de rendre justice (par exemple dans la Libye de Kadhafi), à qui se référer ? En réalité, certains États ne souhaitent tout simplement pas rendre justice.

Il apparaît simple à Geneviève Garrigos de signer un traité de paix sans que cela n'ait aucune incidence pratique. Par exemple, lors du conflit en ex-Yougoslavie, le tribunal a complètement ignoré la question des violences sexuelles et, encore aujourd'hui, la Bosnie n'en reconnaît pas les victimes. Or, sans justice, comment reconstruire une société ? De même, renverser une dictature est une chose, en punir les dirigeants une autre. Pendant des années, l'impunité a prévalu dans l'Amérique latine post-dictatures, malgré le recours systématique à la torture, les féminicides, les exécutions extra-judiciaires…

Certains chefs d'État jugent la CPI « négrophobe ». Mais qui est « négrophobe », s'interroge Geneviève Garrigos : ceux qui demandent justice ou ceux qui nient aux victimes le droit à la justice ? Citant l'exemple de Germain Katanga, condamné pour crimes de guerre et crime contre l'humanité, dont le procès a notamment permis que soient prononcées des rétributions collectives : prise en charge psychologique, de l'éducation, etc. Le fait que les autres villages se demandent «

pourquoi eux et pas nous ? » illustre bien la demande croissante de réparations de la part des victimes.

Alors, comment faire pour que la justice ne soit pas instrumentalisée ? Pour Geneviève Garrigos, un des grands problèmes de la CPI réside dans son financement. En novembre 2016, la CPI a annoncé ouvrir une enquête sur les crimes en Afghanistan commis par les États-Unis ; ainsi qu'une ouverture proche pour l'Ukraine, la Palestine et la Colombie. Or, quelques jours plus tard, certains États (Canada, France, Royaume-Uni) ont menacé de couper leurs crédits. Veut-on réellement une justice internationale dans ces conditions ? La CPI est jeune et a encore beaucoup à montrer ; elle doit s'améliorer et alléger les processus. Mais son existence est en soi un progrès énorme et un espoir pour toutes les victimes.

14H00 – LE SPORT PEUT-IL ÊTRE MIS AU SERVICE DES DROITS DE L'HOMME ?

Modération : **Pascal BONIFACE**, *directeur de l'IRIS.*

Selon Pascal Boniface, le sport est sujet à de nombreuses idées reçues. Parmi ces dernières, notamment celle que le sport serait toujours mis au service des dictatures pour asservir les peuples (Jeux de Berlin en 1936 et Coupe du monde en Argentine en 1978). Pascal Boniface perçoit pourtant le sport comme facteur de progrès et non pas de régression des droits humains. En effet, tout le monde y démarre au même niveau : le réseau social est inutile, seuls le talent et le travail comptent. Le sport lui apparaît de plus être un vecteur du vouloir-vivre ensemble et de lutte contre les préjugés.

Gérald SIMON, *professeur, directeur du Laboratoire de Droit du Sport, Université de Bourgogne.*

Gérald Simon rappelle que le football peut contribuer au maintien de la paix, comme l'a récemment illustré la victoire du Cameroun à la Coupe d'Afrique des nations qui a évité le déclenchement d'une guerre civile.

Cela étant, il rappelle que l'apport du sport aux droits humains est ambivalent. Par son caractère universel, il contribue à la consolidation des droits humains. Cependant, comment faire coïncider la particularité dans l'universalité ? Le sport est précisément particulier parce qu'universel. Pour être universel, il faut des règles universelles et l'utopie d'une société humaine internationale implique une universalité des règles. Or, il n'existe pas de règle de droit universelle. En revanche,

toutes les fédérations internationales appliquent uniformément les règles : le Comité international olympique a créé ses règles universelles, qui permettent la déclinaison du sport à tous les niveaux. Dans la charte olympique, les droits humains sont placés au rang de doctrine olympique. Toutes les fédérations sportives posent ainsi le principe de non-discrimination et l'égal accès au sport. Ce dernier est aussi le contraire de la guerre : même dans les sports de combat, le règlement interdit l'élimination de l'adversaire. Il est par essence pacifique, comme l'illustre le lâcher de colombes aux JO.

Toutefois, au sein de cette universalité, existe aussi beaucoup de contraintes, de limitations et d'interdictions contraires aux règles essentielles de la citoyenneté. Il peut aussi exister des atteintes aux droits humains par le sport. Pourquoi, par exemple, pendant très longtemps l'accès de certaines disciplines sportives était-il interdit aux femmes ? C'était le cas du rugby, considéré comme incompatible avec l'image de la féminité. Aujourd'hui, le 50km marche femme n'est pas une discipline olympique. Enfin, pendant longtemps le règlement du *beach-volley* obligeait les femmes à porter un bikini…

La question de la laïcité se pose aussi, notamment à travers la question du port du voile dans le sport. En 2005 en France, un arrêt du Conseil d'État traitait de deux jeunes femmes exclues de leur école car elles souhaitaient garder leur voile durant un cours de gymnastique. Or, en 2012, l'*International Board of Football* a adopté un règlement autorisant le port du voile car il n'engendrait aucun risque pour les joueuses. Il existe donc des conceptions différentes de la laïcité dans le sport.

Emmanuelle ASSMANN, *présidente du Comité paralympique et sportif français*

Après avoir diffusé le clip des Jeux paralympiques de Rio, Emmanuelle Assmann rappelle qu'ils sont les premiers retransmis en direct à la télévision française. Le sport a bouleversé la vie d'Emmanuelle Assmann, plus que son handicap. Elle croit au pouvoir de ce premier pour valoriser la capacité, ainsi que pour aider la société à vivre-ensemble car dans un club de sport, la passion commune l'emporte sur la différence. De plus, le sport permet de parler du handicap et d'effacer la peur de la différence.

Emmanuelle Assmann est également persuadée du pouvoir d'inspiration véhiculé par le sport paralympique. Avant les Jeux paralympiques à Pékin, les personnes handicapées étaient cachées en Chine. Ces Jeux ont permis de valoriser ces personnes et de reconnaître ces athlètes. Le sport insuffle donc des changements de vision sur la différence et favorise la mixité et la diversité.

Toutefois, elle différencie l'égalité de l'équité. La première consiste à traiter les gens de la même manière. Selon elle, il faut plutôt accepter la différenciation dans la compensation. Les médias ont longtemps justifié leur non-retransmission des Jeux paralympiques sous prétexte que les diverses classifications étaient trop compliquées pour le public. Mais sans ces classifications, il n'y aurait pas d'équité sur la ligne de départ. Il faut parfois traiter les personnes différemment pour arriver à une égalité.

Emmanuelle Assmann soutient la candidature de Paris pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Selon elle, cette candidature porte la passion du sport et les JO sont l'occasion de changer le regard du monde sur la diversité et la différence.

Lilian THURAM, *président de la Fondation Lilian Thuram-Éducation contre le racisme, ancien footballeur.*

Lilian Thuram estime que le sport peut transformer l'imaginaire des gens. Il rappelle que les droits humains consistent avant tout à reconnaître l'autre comme étant un égal. L'utopie lui paraît être essentielle à l'être humain et le sport en avance sur la société. Par exemple, l'acceptation des femmes dans certains sports fait avancer l'égalité femmes-hommes. De même, des sportifs ont brisé la ligne de couleur aux États-Unis et ont ainsi permis de changer l'imaginaire collectif. La victoire de l'équipe de France 1998 a montré ce que signifiait être Français au-delà des couleurs et des religions. Ce qui a permis à la société française de se questionner : pourquoi cette diversité de l'équipe de France ne se retrouve-t-elle pas dans d'autres domaines ? Grâce aux sportifs, on peut s'identifier à quelqu'un qui ne nous ressemble pas. Des évènements tels que les JO ou les mondiaux sont essentiels car si on s'habitue à voir de la diversité à l'écran, on aura moins peur de la différence. Partager les mêmes émotions grâce au sport, c'est reconnaître une appartenance à la même humanité. Le sport met ainsi en lien des étrangers. Malheureusement, très peu de gens pensent le sport de cette manière.

Pascal Boniface ajoute que le sport féminin est en avance sur l'égalité femmes-hommes. Les femmes ont eu le droit de pratiquer le sport avant d'obtenir le droit de vote. Il rappelle également que la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud s'est d'abord jouée sur le terrain sportif : l'Afrique du Sud a été exclue du CIO et de la FIFA avant d'être exclue de l'ONU.

Pape DIOUF, *ancien journaliste sportif, ancien président de l'Olympique de Marseille.*

Pape Diouf commence par nuancer les propos précédents, qu'ils jugent trop optimistes. Il n'a jamais pensé que le sport devait porter tous les maux de la société. Pour lui, vouloir faire du sport un vecteur qui règle tous les problèmes sociétaux est une gageure. Il pense que le sport fait partie intégrante de la société et, qu'à ce titre, on ne saurait en faire une activité exemplaire. La séquence « black blanc beur » de 1998 est désormais oubliée : on observe aujourd'hui la montée des extrémismes dans la société française. Ce sont des questions pratiques qui poussent à tel ou tel recrutement, au-delà des questions de valeurs. En football, l'égalité n'est qu'une vue de l'esprit : les dirigeants ont un recrutement diversifié uniquement dans le but de gagner. Mais une fois la carrière de ces joueurs terminée, on en revient aux normes de la société. En réalité, les directeurs techniques et les entraîneurs sont en majorité des hommes blancs. Ce n'est donc pas parce que Lilian Thuram a touché le même salaire que Fabien Barthez que les choses se sont égalisées.

Selon Pape Diouf, le sport ne peut pas changer la société. Certes, un match de football peut rassembler 10 millions de téléspectateurs. Mais il n'y a aucun arabe ou noir à la tête d'une société du CAC 40 ou à la tête des ministères régaliens. Il ne pense donc pas que le sport puisse servir les droits humains sans une réforme en profondeur de la société. Pour faire une société, il faut une égalité absolue. La démocratie est un vain mot tant qu'elle n'intègre pas le développement et l'égalité.

Pascal Boniface explique ne pas être en désaccord. Le sport n'est effectivement pas magique mais un secteur où les inégalités sont moindres qu'ailleurs. Pour reprendre Christian Bromberger : dans le sport on est ce que l'on est, pas ce que l'on naît. On ne demande pas au sport de résoudre tous les maux de la société mais d'y contribuer. Il est persuadé que la société se porterait plus mal sans le sport. Il ne faut au sport ni un excès d'honneur ni un excès d'indignité. C'est un instrument dont il faut se servir pour lutter contre l'intolérance.

15H45 – LES RÉFUGIÉS

Modération : **Charalambos APOSTOLIDIS**, *professeur à la Faculté de Droit et Sciences économique et politique, Université de Bourgogne*

On confond souvent réfugié, migrant, immigré, etc. Les mots « migrant » et « immigré » ne sont pas des concepts juridiques. La Convention de Genève de 1951 définit le réfugié comme étant un individu qui craint d'être persécuté du fait de sa race, sa religion, son appartenance sociale ou de ses opinions politiques. C'est à cet égard que les États ont accepté le droit d'asile. Toutes les déclarations de droits humains commencent par la même phrase : les hommes et femmes naissent libres et égaux en dignité et en droits. Charalambos Apostolidis pense que le mot le plus important est « naissent », qui signifie qu'on a des droits non pas parce qu'on est citoyen mais parce qu'on naît humain. Le réfugié est la figure la plus problématique et emblématique de l'universalité des droits humains. Les réfugiés ne peuvent plus être des citoyens, ils ne sont plus que des êtres humains. La crise actuelle renvoie à la dépréciation de l'universalité des droits humains, ainsi qu'à la crise de l'État-nation.

Catherine WIHTOL DE WENDEN, *directrice de recherche au CNRS.*

Plutôt que de parler d'une crise des réfugiés, Catherine Wihtol de Wenden parle d'une crise d'accueil des réfugiés. La figure de réfugié dérange les théories de relations internationales classiques, dans lesquelles l'État est le référentiel central. Tout ce qui échappe à l'autorité de l'État introduit un désordre. Précisément, avec les réfugiés, une partie d'une population échappe au contrôle des États.

Elle rappelle que l'essentiel (2/3) des réfugiés dans le monde sont accueillis au Sud, principalement dans des États qui n'ont pas signé la Convention de Genève (50 États, actuellement). Le réfugié est un migrant, puisque selon la définition de l'ONU, c'est une personne qui cherche à vivre au sein d'un autre pays que celui dans lequel elle est née ou vit. Les réfugiés font partie des 244 millions de migrants internationaux. On estime qu'il y a 65 millions de réfugiés dans le monde mais seulement 20 millions bénéficient de ce statut.

La crise s'explique d'une part par l'augmentation du nombre de réfugiés : habituellement, les pays européens recevaient 220 000 demandeurs d'asile par an ; en 2015 il y en avait plus d'un million. D'autre part, les profils de réfugiés ne correspondent plus exactement à la Convention de Genève. Cette dernière était originairement réservée aux Européens, avant d'être élargie au reste du monde par les protocoles de 1967 et de 1969. D'autres types de profils émergent comme les réfugiés collectifs, qui fuient non pas à cause de persécutions individuelles mais à cause d'une

appartenance collective à un groupe (ethnique, religieux…). La confusion du statut de réfugié est aussi alimentée par les déplacés environnementaux qui, pour l'instant, n'ont pas le statut de réfugié et qui posent la question de la distinction entre départ volontaire ou non. Aujourd'hui, la grande difficulté est de faire le tri entre tous ces réfugiés.

Une ligne de fracture s'est construite entre le Nord et le Sud de l'Europe, avec le système de Dublin qui fonctionne très mal. Une autre ligne de fracture s'est dessinée entre l'Est et l'Ouest de l'Europe qui a failli coûter à l'UE sa valeur constitutive de solidarité, principe fondamental du traité de Lisbonne. Certains pays, comme l'Allemagne, sont allés bien plus loin que d'autres, en recevant près d'un million de nouveaux arrivants. D'autres pays comme la France ont appliqué le principe de redistribution. En 2015, seulement 31% des demandeurs d'asile en France ont obtenu le statut de réfugié. Le reste correspond à la catégorie des « ni-ni » : ni expulsable, ni régularisable.

L'Europe aux abois est donc allée chercher ses voisins non-européens pour jouer le rôle de garde-frontière : accord avec la Turquie en 2015 ; sommet de La Valette qui cherchait à établir un accord avec la Libye, etc. L'Europe, une fois de plus, a donné l'impression d'une grande faiblesse, d'une désorganisation et de la crise de ses valeurs. Elle est en détresse alors qu'elle avait tous les instruments disponibles pour résoudre cette crise.

Jean-François CORTY, *directeur des opérations internationales, Médecins du Monde.*

Comment les pays riches ont-ils créé délibérément les conditions d'une crise humanitaire sur l'un des continents les plus riches du monde, s'interroge en premier lieu Jean-François Corty. Comment peut-on appréhender l'action humanitaire dans des pays riches, alors qu'on l'imagine d'habitude dans des pays lointains ? On devrait assister seulement à une tension sanitaire et sociale, et non pas à une telle violence et mise en danger pour ces milliers de personnes. L'action humanitaire a vocation d'apporter un soutien à des populations en situation de rupture par rapport à un état antérieur (épidémie, catastrophe naturelle, conflit, répression…). Elle doit restituer la capacité de choix de ces personnes, pour leur permettre de reprendre le chemin qu'elles souhaitent.

Il souligne qu'à partir de 2014, on a observé une augmentation massive du nombre de migrants pour arriver à près de 8 000 personnes à Calais. On a également assisté à une évolution du profil des personnes : on avait avant affaire à des adultes jeunes relativement en bonne santé, puis à partir de 2014 on a vu davantage de familles, de femmes et de mineurs non-accompagnés. Les associations locales ont été très mobilisées pour répondre aux besoins vitaux de ces personnes. La réponse des autorités a consisté à détruire systématiquement leurs lieux de vie. Il s'agit d'une institutionnalisation de la violence, de harcèlement institutionnel où la violence est au cœur de la stratégie migratoire.

À partir de 2015, la stratégie de l'État a changé. Les autorités ont commencé à envisager une réponse humanitaire via notamment l'ouverture de camps. Mais la réponse des autorités était toujours consciemment sous-calibrée par rapport à la réalité des besoins. Cette stratégie de l'insuffisance a été assumée par les autorités en prétextant vouloir éviter le phénomène d'appel d'air : si on est trop humain en acceptant correctement les personnes, alors tous les migrants viendraient en France. Cette « logique » est en réalité une vue de l'esprit et de nombreux rapports en démontrent l'irrationalité. Cette intentionnalité politique nous a fait basculer d'une tension sanitaire et sociale, qui aurait été normale, à une dimension humanitaire à connotation politique forte. A l'échelle européenne, la politique migratoire est tout sauf protectrice des migrants, elle aggrave la dangerosité de la migration.

Jean-François Corty constate un double échec de la part de l'UE. Tout d'abord, sa perte de *leadership* sur la scène internationale, y compris sur les conflits qui ont lieu à ses portes (la Syrie notamment). D'autre part, l'édiction de barrières crée une dangerosité encore plus marquée. Pourquoi en connaissant la situation sur le terrain, les classes politiques n'ont-elles pas changé ? Parce qu'elles ne s'y intéressent pas vraiment. Si Jean-François Corty est partisan d'une société civile forte, il pense que l'État doit intervenir lorsque celle-ci est dépassée. La société civile montre qu'on peut être accueillant, que la migration est positive pour la société à tous les points de vue (économique, culturel, social).

Thomas RIBÉMONT, *président d'Action Contre la Faim*

Être réfugié n'est pas un choix mais une migration forcée, commence par rappeler Thomas Ribemont. On n'évoque cette question qu'à l'aune de l'Europe ou de la France, en imaginant ce que le réfugié ferait peser sur le pays. Or, en renversant le prisme, on verrait ce que ces personnes peuvent leur apporter. Ces discours empêchent d'avoir une vue globale : les 2/3 des migrations ont lieu dans le Sud. On oublie également de penser aux migrants forcés qui retournent dans leur pays : entre 2015 et 2016, près de 500 000 Afghans ont dû rentrer chez eux. Ces personnes ne sont jamais évoquées dans les discours politiques. Il faut d'abord attirer l'attention sur ces réfugiés car ils sont *invisibilisés*. Près de 20 millions de personne souffrent de la famine en Afrique de l'Est dans un silence politico-médiatique assourdissant.

En France, ne pas accéder au droit d'asile signifie mécaniquement mettre des personnes dans des zones de non-droit. Ces personnes n'ont donc pas accès au marché du travail, ni au logement, ni aux soins. Leur donner des droits leur confèrerait les moyens de s'intégrer à la société. La France s'est engagée à consacrer 0,7% de son PIB à l'aide publique au développement mais elle n'atteint que 0,37%.

La cohérence paraît également essentielle à Thomas Ribémont. La loi du 29 août 2015 sur l'accueil des demandeurs d'asile est plutôt généreuse sur le papier. Or, budgétairement, il est impossible de la mettre en œuvre. Pourquoi un tel effet déclamatoire, hormis pour des fins politiques d'apaisement ? On est donc plus dans l'ordre du déclamatoire que du faire. Sans une mobilisation citoyenne d'envergure qui contraint les politiques à agir, cela ne bougera pas beaucoup. Il est urgent et moralement impératif de se penser enfin soi-même comme un autre, comme disait Paul Ricœur.

17H15 – ALLOCUTION DE CLÔTURE

Sladana ZIVKOVIC, *adjointe déléguée aux Relations internationales et aux Relations extérieures, ville de Dijon*

Sladana Zivkovic remercie vivement Pascal Boniface, l'IRIS, la ville de Dijon, ainsi que tous les intervenants et le public pour la qualité des débats. Ces derniers ont permis de dresser les multiples défis qui se posent au monde. Elle rappelle que l'exigence démocratique et de justice doivent continuer à nous guider. Tous les êtres humains appartiennent à une citoyenneté mondiale, il ne faut donc pas laisser la peur et l'indifférence nous gagner. Elle appelle en conclusion à défendre la solidarité et à croire en un avenir meilleur.

© **IRIS**

TOUS DROITS RESERVES

Ce compte-rendu n'est pas une reprise in extenso des propos.
Seuls comptent les propos effectivement tenus par les différents intervenants.

Rédigé par Olivia Laou, assistante de recherche à l'IRIS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATEGIQUES

2 bis rue Mercoeur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

www.iris-france.org